



Ville de La Bassée

8ème VILLAGE DE NOEL

Du 19 au 21 décembre 2025

La Municipalité de La Bassée organise son 8ème village de Noël qui se tiendra à la salle VOX et Avenue JB Lebas à La Bassée

Le village de Noël sera ouvert selon les horaires suivants :

- ***le vendredi 19 décembre 2025 : 16h30 – 21h00***
- ***le samedi 20 décembre 2025 : 11h00 – 21h00***
- ***le dimanche 21 décembre 2025 : 11h00 – 19h00***

Installation le vendredi 19 décembre 2025 à partir de 10h00. L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être effectuées pour 16h30.

Inauguration le samedi à 11h30 en présence de M le Maire et du Conseil Municipal.

Rangement le dimanche 21 décembre pour 19h30

Ces horaires, pour l'homogénéité du village sont une obligation par respect pour les clients et les autres exposants. Tout manquement sera sanctionné d'une retenue de la caution que vous nous déposez.

Le Village de Noël sera composé de :

- de 5 chalets Avenue JB Lebas, réservé en priorité aux différents métiers de bouche (bars, huitres, boucheries, etc). la répartition est faite par les organisateurs
- de 16 emplacements salle VOX
- le chalet fait 2,50m de large sur 2,30 m de profond à 35,00 euros (commerçant Basséen) ou 50,00 euros autre + 85,00 euros de caution pour tous
- l'emplacement Vox fait 2,40 m de large sur 2,10m de profond à 50,00 euros + 85,00 euros de caution

- **ORGANISATION :**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de la manifestation si besoin.
En cas d'absence non excusée de l'exposant à l'installation le vendredi à 16H00, le chalet ou l'emplacement pourra être réattribué (aucun remboursement ne sera effectué sauf problème médical dûment certifié)

L'organisateur établit le plan du village de Noël et effectue lui-même la répartition des emplacements.

L'exposant s'engage à décorer son stand sur le thème de Noël.

Pour des raisons techniques, les matériels électriques doivent être obligatoirement déclarés lors du dépôt du dossier ainsi que leur puissance maximum. **Pas de chauffage électrique.**

Un contrôle par l'électricien sera effectué, avant l'ouverture du chalet, sur le matériel électrique qui doit être conforme aux normes en vigueur afin d'éviter tous soucis (prises fondues, etc...) lors de la manifestation.

L'exposant s'engage à posséder un extincteur approprié à la ou les activités de son stand (feu électrique, feu gras...)

- **RESPONSABILITE**

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés.

L'exposant signant le présent règlement en accepte toutes les clauses et toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général par l'organisateur qui se réserve le droit de le signifier verbalement.

Un protocole COVID (masques, gel hydroalcoolique, etc...) sera demandé si les conditions l'exigent.

- **ANIMATIONS**

Afin de créer une ambiance festive, différentes animations seront proposées :

- Tour de calèche avec un âne
- Ateliers maquillages gratuits pour les enfants
- Ateliers manuels gratuits (Atelier de la Grenouille)
- Les contes de Noël
- Descente du Père Noël, feu d'artifice ETC....
- Photos gratuites avec le Père Noël salle VOX
- Manège, luge

- **INSCRIPTION**

Pour présenter une candidature en qualité d'exposant, veuillez nous envoyer à l'aide du formulaire joint **AVANT LE 25 septembre 2025 (délai de rigueur)**, un dossier écrit comportant :

- Votre nom, prénom, adresse sociale, adresse exacte, assurance, n° de Siret de moins de 6 mois obligatoire, etc...
- Vos numéros de téléphone, adresse e-mail et/ou site internet.
- La description détaillée de votre activité, de la marchandise ou des produits que vous souhaiteriez vendre au Village. L'exposant s'engage à vendre uniquement la marchandise déclarée sur son dossier de candidature.

Votre candidature sera examinée par une commission selon les critères suivants :

- Le respect des principes de sécurité, de santé, d'hygiène
- La nature et la qualité des produits proposés en rapport avec les fêtes de Noël - La prise en compte des thématiques et valeurs véhiculées par les fêtes de Noël

Une réponse vous sera donnée au plus tard le **15 octobre 2025**.

Tout dossier incomplet, sans règlement ou hors délai de rigueur ne sera pas retenu.

Tarifs location :

- **d'un chalet du 19 au 21 décembre 2025** : (réservé en priorité aux métiers de bouche)
 - **35 € Commerçant Basséen**
 - **50 € Commerçant non Basséen**
 - **85 € pour la caution (rendu dimanche soir ou détruit)**
- **d'un emplacement salle VOX du 19 au 21 décembre 2025** :
 - **50 €**
 - **85€ pour la caution (rendu dimanche soir ou détruit)**

NB : La location comprend :

- La mise à disposition d'un chalet, une table, deux chaises, la fourniture du courant électrique (lampe), l'animation et la promotion de la manifestation.
- La mise à disposition d'un emplacement salle VOX, 2 tables, 2 chaises, la fourniture du courant électrique, le chauffage, l'animation et la promotion de la manifestation.

Votre candidature devra être accompagnée :

- du présent règlement daté, signé
- d'une copie de votre assurance responsabilité civile
- d'une copie de votre attestation de siret de 6 mois
- Un chèque correspondant au montant total de la location du chalet ou de l'emplacement libellé à l'ordre de **REGIE MANIFESTATION**
- Un chèque de caution d'un montant de 85 € (servant de garantie pour le matériel prêté, le respect des horaires d'ouverture...) à l'ordre de **REGIE MANIFESTATION**

ATTENTION CETTE MANIFESTATION EST SUCEPTIBLE D'ÊTRE ANNULEE A TOUT MOMENT SI LES CONDITIONS SANITAIRES NOUS L'IMPOSENT.

Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :

VILLE DE LA BASSEE

8^{ème} VILLAGE DE NOEL 2025

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Veillez nous renvoyer votre dossier de candidature **complet** daté et signé par courrier à :

MAIRIE DE LA BASSEE SERVICE VILLAGE DE NOEL PLACE GENERAL DE GAULLE 59480 LA BASSEE

Identification de l'exposant :

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom / Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

Tel : Mobile :

Site Internet : E-Mail :

Qualité de l'exposant :

☐ Commerçant sédentaire

☐ Commerçant non sédentaire

☐ Artisan

☐ Autre (préciser)

Produits proposés (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....

Je souhaite réserver :

1 CHALET (réserver en priorité aux métiers de bouche)

☐ : **50 euros** ☐ : **35 euros** (Commerçant Basséen)

☐ : **85 euros** (caution obligatoire, rendu le dimanche soir ou détruit)

un emplacement VOX ☐ : **50 euros** ☐ : **85 euros** (Caution obligatoire, rendu le dimanche soir ou détruit))

Chèque à l'ordre de **REGIE MANIFESTATION**

Selon la nature des produits vendus le choix de l'emplacement (chalet ou VOX) pourra être imposé par l'organisateur

Electricité : ☐ oui* ☐ non

☐* Précisez pour quel matériel souhaitez-vous ce branchement électrique ? (réfrigérateur, crêpières, gaufriers, guirlandes lumineuses etc...avec accord des organisateurs) :

PAS DE CHAUFFAGE ELECTRIQUE

.....
.....

ATTENTION : L'organisateur se réserve le droit de modifier cette présente demande en fonction des disponibilités de matériel. Merci de votre compréhension.

Toute demande incomplète et sans règlement ne sera pas retenue. Le dépôt du dossier ne vaut pas accord d'office. Les candidatures sont passées en commission pour étude avant réponse définitive.

Date :

signature :